

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 novembre 2022.

Présents : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU, XIONG, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

Procurations :

Absent(s) Excusé(s) : Mme GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de Conseil d'Administration et conformément à l'article L2121-15 du CGT au secrétaire de séance. Ayant obtenu la majorité des suffrages : 12.

La secrétaire de séance est Mme DORISON Marie-France qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2022-12-01 relative à la décision modificative n°2 - ajout d'un crédit pour les amortissements

Mme RENIER expose ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la décision modificative n°2, comme suit :

Article 1 :

Sens	Section	Type	Chapitre	Compte	Libellé compte	BP	Dépenses		Recettes		BP + DM	
							-	+	-	+		
Dépenses	Fonct	Ordres	042	6811	Dotations aux amortisse	1.580,72		1.204,00			2.784,72	
Dépenses	Fonct	Réelles	65	6568	Autres secours	2.500,00	1.204,00				1.296,00	
Total section de fonctionnement								1.204,00	1.204,00			
Recettes	Invest	Ordres	040	28183	Amort immo info	796,80				399,00	1.195,80	
Recettes	Invest	Ordres	040	28184	Amort immo mobiliers	331,34				447,00	778,34	
Recettes	Invest	Ordres	040	28188	Amort autres immo	452,58				358,00	810,58	
Dépenses	Invest	Réelles	21	2188	Autres immo corporelles	2.088,09		1.204,00			3.292,09	
Total section d'investissement									1.204,00		1.204,00	

Article 2 : Signature des membres du CCAS sur la page signature « décision modificative ».

La Présidente,
Mme RENIER Laurence

Modo de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère

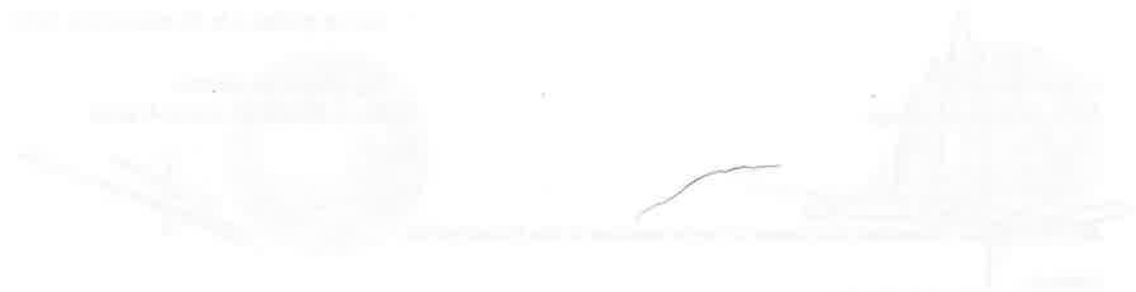
Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré le 06 décembre 2022

Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France

N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	RESIDENCE	DATE D'ENTREE EN FONCTIONS	DATE DE DEPART
1	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
2	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
3	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
4	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
5	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
6	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
7	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
8	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
9	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	
10	BOURDIER	YVES	15/05/1952	RETRAITÉ	11100 AUBIGNY SUR NÈRE	01/01/2019	



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 novembre 2022.

Présents : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU, XIONG, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

Procurations :

Absent(s) Excusé(s) : Mme GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de Conseil d'Administration et conformément à l'article L2121-15 du CGT au secrétaire de séance. Ayant obtenu la majorité des suffrages : 12.

La secrétaire de séance est Mme DORISON Marie-France qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2022-12-02 relative à une admission en non-valeur N° 2019-T-526-1


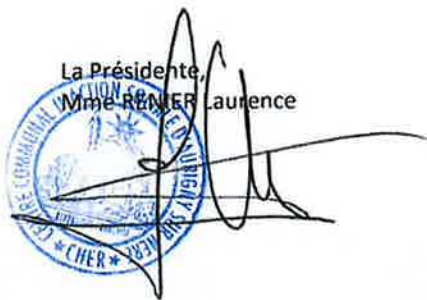
Mme RENIER expose ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité d'admettre en non-valeur le titre de recette N° 2019-T-526-1 du 31/12/2019 pour la somme de 20 euros au profit du C.C.A.S. au compte 6542 de l'exercice 2022.

Fait et délibéré le 06 décembre 2022

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site Internet de la ville d'Aubigny/Nère

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 novembre 2022.

Présents : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU, XIONG, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

Procurations :

Absent(s) Excusé(s) : Mme GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de Conseil d'Administration et conformément à l'article L2121-15 du CGT au secrétaire de séance. Ayant obtenu la majorité des suffrages : 12.

La secrétaire de séance est Mme DORISON Marie-France qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2022-12-03 relative à une admission en non-valeur N° 2020-T536-1 + T595

Mme RENIER expose ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité d'admettre en non-valeur le titre de recette N° 2020-T536-1 du 27/11/2020 pour la somme de 76.85 euros au profit du C.C.A.S. au compte 6542 de l'exercice 2022. + N° 2020-T595

Fait et délibéré le 06 décembre 2022

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 novembre 2022.

Présents : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU, XIONG, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

Procurations :

Absent(s) Excusé(s) : Mme GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de Conseil d'Administration et conformément à l'article L2121-15 du CGT au secrétaire de séance. Ayant obtenu la majorité des suffrages : 12.

La secrétaire de séance est Mme DORISON Marie-France qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2022-12-04 Bis relative à l'approbation de la nomenclature en M57 au 01 janvier 2023

Annule et remplace la délibération 2022-12-04 ;
Mme RENIER expose ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable du responsable du Service de Gestion Comptable de VIERZON en date du 18 octobre 2022 pour le basculement en M57 au 1er janvier 2023, avis annexé à la présente délibération,


Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget du C.C.A.S. à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Article 1 : D'adopter par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 (développée) pour le budget du C.C.A.S. à compter du 1er janvier 2023. Il conserve un vote par nature et par chapitre globalisé avec la possibilité d'utiliser la fongibilité de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Article 2 : Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 29 décembre 2022

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBIGNY SUR NÈRE
Département du Cher
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente du CCAS d'AUBIGNY-SUR-NERE, dûment convoqués le 23 novembre 2022.

Présents : Mmes RENIER, BUREAU, DORISON, DOGET, GELOTTE, DAUGU, XIONG, CARROI, BONNEROT, BALDINI, MOREAU et M. DECROIX

Procurations :

Absent(s) Excusé(s) : Mme GUIMARD, RUEL, M. CARRE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination au sein de Conseil d'Administration et conformément à l'article L2121-15 du CGT au secrétaire de séance. Ayant obtenu la majorité des suffrages : 12.

La secrétaire de séance est Mme DORISON Marie-France qui a accepté de remplir ces fonctions.

Objet : Délibération 2022-12-05 relative à la tarification du portage de repas pour l'exercice 2023

Sur avis de la commission des affaires sociales du 22 novembre 2022 ;


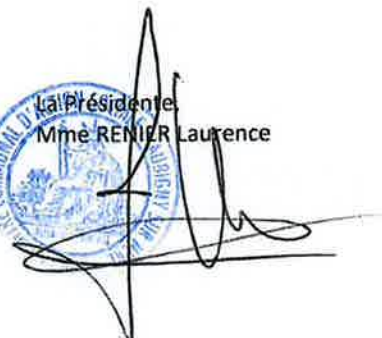
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les tarifs du portage de repas pour l'exercice 2023, comme suit :

Commune portage de repas	Pour rappel Tarif portage de repas Exercice 2023
Aubigny-sur-Nère - Potage gratuit	8.65 euros / repas
Communes extérieures - Portage de repas	Pour rappel Tarif portage de repas Exercice 2023
Ménétréol et Sainte-Montaine - Potage gratuit	10.70 euros / repas

Fait et délibéré le 06 décembre 2022

La Présidente,
Mme RENIER Laurence



Secrétaire de séance,
Mme DORISON Marie-France



Mode de diffusion : Publication électronique sur le site internet de la ville d'Aubigny/Nère

Publiée le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

